



Catalogue de formation

Le Simorgh, 100 chemin de l'aumône vieille, Actiburo 3b 13400 Aubagne

Téléphone : 04.13.12.52.59 mail : formation@sophropaca.com site : www.lesimorgh.com

Siret : 793 692 534 00019, NAF 8559B, Organisme de formation professionnelle. NDA 93131918313

Information

Le SIMORGH

Centre de Formation Di Nardo

100 Chemin de l'Aumône Vieille, actiburo 3B 13400 Aubagne Téléphone : 04.13.12.52.59

Mail : formation@sophropaca.com

Site du centre : www.lesimorgh.com

Siret : 793 692 534 00019 NAF : 8559B

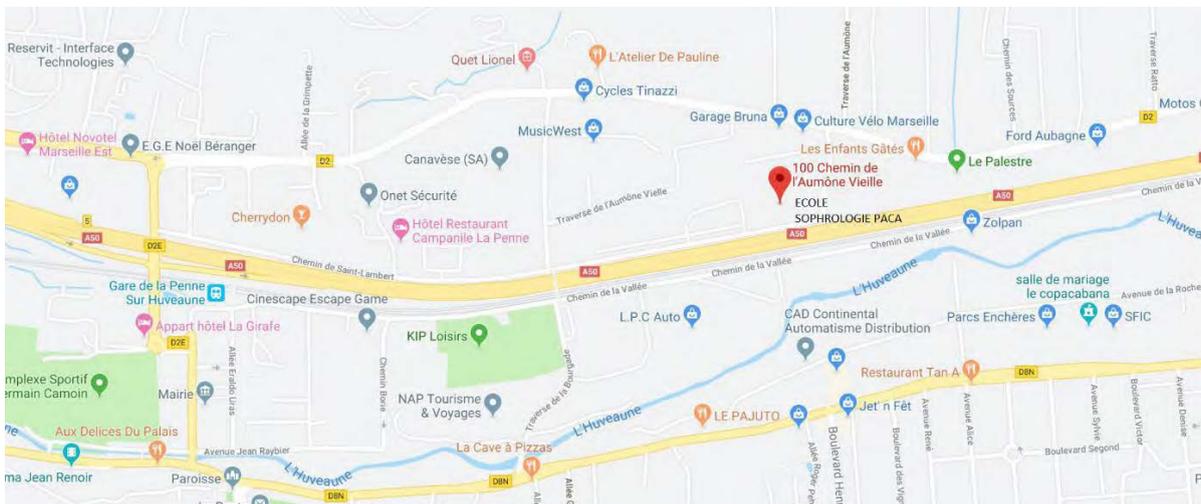
N° déclaration préfectorale : **93131918313** - cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
(Mention légale)

Le centre travaille en partenariat avec l'École de Sophrologie PACA.



ÉCOLE DE SOPHROLOGIE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Site : www.sophropaca.com



Sommaire

Assurance qualité – nos engagements	4
L'équipe pédagogique	7
Liste des partenaires Handicap	8
Modalités pédagogiques.	10
Modalités d'inscription formation	11
L'environnement	12
Les formations complémentaires pour Sophrologue	13
Cycle supérieur en Sophrologie	14
Formation sophrologie pour les enfants et les adolescents	17
Sophrologie et Gestion de la Douleur	18
Formation sophrologie et sexologie	19
Sophrologie et trouble DYS	20
Formation sophrologie et sport	21
Les Formations en thérapie alternative	23
Formation Praticien en Hypnose	24
Formation aux principes des soins* énergétiques et initiation au LaHoChi	25
Découverte de la sophrologie	26
Formation REIKI niveau 1 (usui)	27
Formation initiation Lithothérapie	28
Sophrologie et l'énergie	29
Ateliers L'Odyssée du Rêve	30
Règlement intérieur	31
Contrat de formation	32
Condition générales de vente	34
Récapitulatif des formations et dates	35

ASSURANCE QUALITE - NOS ENGAGEMENTS

Le centre de formation le SIMORGH propose des formations complémentaires aux métiers de Sophrologue et des formations en thérapie alternative.



Les compétences théoriques, techniques et pratiques acquises tout au long des formations ont été conçues pour vous permettre d'avoir des connaissances complètes et complémentaires dans votre évolution **professionnelle**.

L'enseignement est basé sur la pratique, ce qui permet d'avoir une meilleure acquisition.

Le centre de formation le SIMORGH, soucieux des règles déontologiques et légales de l'exercice des thérapies alternatives.

Découverte, conquête, transformez-vous !

« La connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information » Albert Einstein

Le Simorgh

La symbolique du nom Le Sîmorgh est représenté par un oiseau dans la mythologie, le Guide intérieur, révélant notre moi profond et le lien indissociable nous unissant au monde.

Le Sîmorgh symbolise l'âme qui préexiste au corps et se retrouve emprisonnée dans la cage du corps matériel. Oubliant peu à peu son état libre originel, sa quête consistera à se souvenir de sa nature première pour parvenir à se libérer des entraves du corps et s'envoler vers le monde spirituel.



L'oiseau est ici la contrepartie céleste du moi terrestre. Il nous invite autant qu'il nous aide à accomplir notre ascension

Le Sîmorgh est censé rappeler notre existence céleste antérieure. Il est à la fois l'objet de notre quête et celui qui nous rappelle notre exil dans le monde matériel.

Tout cheminement initiatique nécessite l'abandon du plumage (c'est-à-dire l'obligation de se dépouiller des habits de l'égo), celui de toute la création et de l'être profond de l'ensemble des êtres vivants la composant ; chacun devenait alors pour lui un livre ouvert révélant le secret intime de son être, permettant ainsi de déchiffrer tous les symboles et de percer les mystères de la création.

En premier lieu, il importe de devenir un observateur conscient de la Réalité afin de ne plus se laisser distraire par les phénomènes de la route (les illusions du monde sensible transmises par nos sens). Il souligne enfin la nécessité de prendre conscience de la dualité inhérente à notre monde. A ce stade, les contraires s'approprient. Elles sont perçus au même instant, avec la même force. Nous voyons et nous ne voyons pas. C'est à la fois le jour et la nuit, et ce n'est ni le jour, ni la nuit.

Quand nous regardons le Sîmorgh, nous voyons le Sîmorgh. Et si nous portons notre regard sur nous-mêmes, nous voyons que nous-mêmes sommes le Sîmorgh. Nous formons en réalité qu'un seul être

La connaissance du Sîmorgh permet de découvrir son moi spirituel et donc de se connaître soi-même.

Le Sîmorgh incarne la figure de l'Esprit saint et de l'ange de l'humanité, guide des mondes supérieurs devant guider chaque pèlerin dans sa quête et sa compréhension des hautes vérités spirituelles. Le Sîmorgh est donc ici la Face ou l'interface par laquelle le divin se manifeste à l'homme.

Le Sîmorgh est donc le guide de l'âme, la protégeant dans ce monde tout en visant à lui faire reprendre conscience de son existence céleste antérieure et à l'initier aux hautes connaissances spirituelles. Il permet de remettre l'exil de l'âme en ce monde matériel et de sa "remontée" aux mondes spirituels supérieurs, lui permettant simultanément de découvrir le sens vrai de son être.

L'élévation de la conscience, la conscience que nous avons de nous et aussi des personnes qui nous entourent.

Nous pensons que la vie ou nous-même sont ce que nous faisons, et pensons et que plus je fais, plus je serais heureux, et finalement nous nous apercevons que nous avons beau remplir notre vie : de Maison, Voiture, Enfants, Réussite professionnel etc..... Cela ne nous rend pas heureux, nous perdons l'instant présent.

Revenir à l'instant présent et sortir du schéma de la consommation à outrance, voilà l'idée du **vrai bonheur**.



L'équipe pédagogique

Les formations sont assurées par des professionnels installés, certifiés, partenaires de l'école. L'ensemble de notre équipe est composé de spécialistes dans leur domaine d'intervention. Ils déploient un savoir-faire, un esprit et des valeurs qui vous permettront la réussite de votre projet.

L'équipe :



Laurent Di Nardo : formateur, Sophrologue, directeur et fondateur de l'école de Sophrologie P.A.C.A. et directeur du centre de formation Le Simorgh.
Diplômé de l'Ecole Française de Sophrologie. Suivi post-formation.

Delphine Di Nardo : Sophrologue, Hypnothérapeute, Maître Reiki/LaHoChi

Radu Chisa : Sophrologue, Hypnothérapeute,

Stéphane RAFFALLI : Sophrologue diplômé de l'école de sophrologie PACA Diplômé DEJEPS Moniteur de tennis, BPJEPS Activités physiques pour tous « J'enseigne et je pratique le tennis en club, depuis plus de 40 ans, en loisirs, en compétition et encore à ce jour. Etant jeune, j'ai côtoyé le haut niveau (National) et j'entretiens aujourd'hui encore des liens dans la sphère tennistique du haut niveau, ce qui me permet entre autres d'échanger sur des retours d'expériences autour de la pratique sophrologique pour les sportifs. J'accompagne des sportifs, en club : Tennis, athlétisme, handball, sur des cycles de pratique de la sophrologie, dans le but d'améliorer leur état d'être, leurs performances.»



Stéphanie Sanna : professeur des écoles, sophrologue diplômée de l'Ecole de Sophrologie PACA. Relaxation de Geneviève Manent pour les enfants et les adolescents.



Paulette Daubié : Infirmière Diplômée d'Etat depuis 2005. Sophrologue Diplômée de l'école de Sophrologie PACA en 2011, spécialisée en gestion du poids, peurs et anxiété. Intervenante en IFSI à Marseille pour les étudiants Infirmiers dans le cadre du module "soins relationnels et Sophrologie".

Cette liste n'a pas de caractère contractuel : le SIMORGH se réserve le droit de la modifier dans l'intérêt même de la formation.

Accueil des personnes handicapées en formation :

Référent tuteur : laurent Di Nardo

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

L'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation **d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps** (cf. en annexe article D 323-10-1 du code du travail créé par décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006... De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (pre-requis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation.

Le public visé est constitué des personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005, à savoir :

Les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (Commission Départementale des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, ex reconnaissance COTOREP)

Les accidentés du travail dont l'incapacité permanente est au-moins égale à 10%

Les titulaires d'une pension d'invalidité

Les pensionnés de guerre ou assimilés

Les titulaires d'une Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)

Les titulaires d'une Carte d'Invalidité

Les jeunes de 16 à 20 ans porteurs d'un projet d'apprentissage et bénéficiant d'une notification de droits délivrés par la CDAPH

Néanmoins, l'action peut aussi concerner :

Tous les salariés du secteur privé, bénéficiaires de la loi du 11 février 2005

Procédure d'accueil en entretien individuel:

- Examiner le projet sans à priori
- identifier les limitations fonctionnelles
- Evaluer les implications sur le projet
- Chercher les compensations possibles
- Prendre une décision partagée avec la personne concernée.

Lors de cet entretien, nous nous efforcerons dans la mesure du possible de nous adapter sur :

- les rythmes et les temps de formation,
- les modalités pédagogiques, contenus, supports outils,
- l'aménagement des règles générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation,
- l'aménagement de l'environnement,
- l'aménagement de la structuration de l'équipe pédagogique.

Nous pouvons accueillir toutes les personnes dans nos locaux (une aide à la porte d'entrée pour les personnes en fauteuil)

Liste des partenaires Handicap

Le centre de formation Le Simorgh s'engage pour informer et orienter les personnes en situation de handicap :

Voici la liste des acteurs et interlocuteurs que vous pouvez solliciter pour construire votre projet de formation et d'accès à l'emploi :

Au niveau local :

Cap Emploi : développe une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap

Deux grandes missions : Accompagnement vers l'emploi et accompagnement dans l'emploi

Site internet : [Cap emploi \(asso-heda.org\)](http://Cap.emploi(asso-heda.org))

L'Agefiph : vous accompagne dans vos démarches vers l'emploi et propose des aides financières dont vous pouvez bénéficier à travers son réseau de partenaires.

de 9h à 18h au 0 800 11 10 09 (appel gratuit depuis un poste fixe). Un service est également disponible pour les personnes sourdes et malentendantes.

Site internet : www.agefiph.fr

Au niveau national :

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Site internet : [Accueil - FIPHFP](http://Accueil-FIPHFP)

La Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie (CNSA)

Site internet : [CNSA | Site d'information institutionnelle et professionnelle de l'aide à l'autonomie](http://CNSA|Site.d'information.institutionnelle.et.professionnelle.de.l'aide.à.l'autonomie)

La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS);

Site internet : [Caisse nationale d'assurance maladie \(Cnam\) - Ministère du Travail, de l'Emploiet de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](http://Caisse.nationale.d'assurance.maladie.(Cnam)-Ministère.du.Travail,de.l'Emploiet.de.l'Insertion(travail-emploi.gouv.fr))

La Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

Site internet : [MSA - Handicap, solidarité et insertion](http://MSA-Handicap,solidarité.et.insertion)

Les modalités pédagogiques

L'approche pédagogique

La formation a pour objectif le développement de vos capacités professionnelles et dans ce cadre nous travaillons en petit groupe **d'une quinzaine de personnes.**

Nous utilisons une approche phénoménologique. Pour cela les formations sont basées sur un apprentissage par l'action. Nous ne sommes pas dans une logique consistant à dire comment il faut faire, mais dans des activités de découverte et de structuration progressive de l'action.

Vos connaissances seront enrichies par la verbalisation et l'échange des vécus (démarche phénoménologique).

Chaque session des animations vous permettra de développer votre apprentissage, d'être plus présent au cours (moins d'idées parasites), de mieux mémoriser, d'avoir une meilleure concentration et de mieux intégrer.

Notre approche méthodologique et pédagogique permet aux élèves d'expérimenter et d'être guidés vers le plaisir d'apprendre pour une véritable intégration.

Pour cela le centre vous donne un accès privé au site internet www.lesimorgh.com où vous trouverez les cours théoriques et les cours de pratiques enregistrés en vidéo live différé et toute les fiches de cours*.

Nous autorisons les élèves à enregistrer les cours, cela vous permet de revivre les exercices et de vous les approprier.

* les accès sont ouverts pendant un an après votre formation, possibilités d'abonnement annuel.

Evaluation des formations

- Une évaluation de la satisfaction des participants est réalisée systématiquement en fin de chaque module, permettant d'assurer une amélioration continue des prestations.
- Une évaluation des capacités construites pendant la formation, répondant en outre aux exigences de l'Administration (article L6353-1 du Code du Travail). Evaluation orale et/ou écrite vérifiant l'intégration des connaissances théoriques et techniques pour une bonne pratique des méthodes étudiées transférées en milieu professionnel (selon les sessions : questionnaire, QCM, protocole de mise en œuvre des pratiques, test d'auto-évaluation...). Le formateur est toujours vigilant à encourager le participant, dans une méthode interactive, afin d'améliorer ses aptitudes d'intégration et d'assimilation.
- une attestation de formation est remise au stagiaire.

Les modalités d'inscription aux formations

Nous accordons une importance particulière et personnalisée à l'accueil de nos stagiaires.

- A la réception de votre inscription, nous vous adressons un message e-mail confirmant votre inscription (titre du stage, date, lieu...). Et dix jours avant le début de votre stage, nous vous adressons par mail un dossier complet de renseignements pratiques nécessaires à une bonne participation : nom du formateur qui assurera les cours, lieu exact du déroulement du stage avec plan d'accès et moyens de transport, l'heure de convocation et les horaires de la session.

Prenez soin lors de votre inscription de nous signaler les indications sur votre santé, que vous jugerez utiles pour rester en conformité avec nos critères de qualité pédagogique.

Inscriptions

- **Salariés d'établissements**

Nous consulter pour établir une convention de formation

- **Particuliers à titre individuel**

- Adressez-nous votre contrat d'inscription individuelle (p. 31) accompagné d'un chèque de 30% du prix du stage, à titre d'arrhes. Le solde de la formation est à régler le premier jour de la session (il sera encaissé en fin de session).

Les arrhes ne sont pas restituées en cas de désistement.

Les Tarifs sont applicables pour les inscriptions établies du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023.

L'environnement

Le Centre de formation Le Simorgh c'est :



- Des locaux climatisés s'étendant sur une surface de 300 M², à 5 minutes de la sortie de A50 la Penne sur Huveaune et de son parking.
- 3 salles de cours dont une entièrement équipée pour la théorie et la pratique.
- Chaque salle de cour est équipée d'écran pour la diffusion de PowerPoint ou de vidéos.



- 1 salle de Restauration équipée qui permet de prendre ses repas sur place dans de bonnes conditions.
- 1 salon aménagé pour la détente, propice aux pauses des interours.

Le centre de formation Le Simorgh c'est aussi des moyens humains :

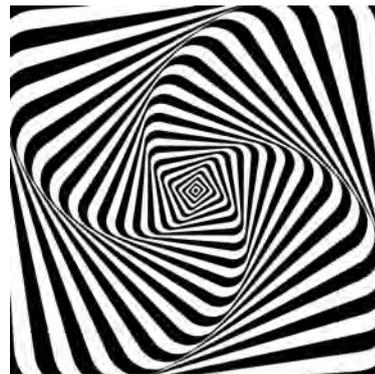


- Une équipe pédagogique formée de professionnels qualifiés qui vous proposeront la possibilité d'un suivi psychologique et (ou) Sophrologique.

Praticien en Hypnose

Objectifs :

Cette formation vous permettra d'acquérir de nouvelles compétences et de devenir un véritable professionnel de la suggestion. Vous utiliserez toutes les techniques issues de l'hypnose Ericksonienne (négation, choix illusoire, confusion, dissociation, suggestions indirectes, métaphores...) hypnose elmanienne et autohypnose.



Les principales acquisitions de la formation sont :

- Créer ses propres inductions et axe de travail
- Conduire une séance d'hypnose en plusieurs points
- Amener un état modifié de conscience et l'utiliser dans le cadre d'une séance.
- Accompagner la personne à déterminer un objectif positif.
- Pratiquer efficacement l'Hypnose Ericksonienne : orientation solution.
- Utiliser les modèles et techniques
- Adapter les techniques Ericksonienne dans le cadre d'un accompagnement global en relation d'aide

La formation est élaborée avec 70% de pratique et 30% de théorie. Travail en binôme ou par petit groupe. Les pratiques et les gestes seront effectués par petites séquences sur un volontaire.

Les stagiaires travaillent par petit groupe, chacun peut ainsi effectuer les exercices, de sorte à intégrer les ressentis du point de vue du thérapeute. Il sera remis au stagiaire un support de cours théorique.

Contenu pédagogique :

Histoire de l'hypnose	Les différents types d'hypnose	Les principes de l'Hypnose Ericksonienne
L'inconscient	Sophrologie et Hypnose	La voix
La calibration	L'espace de confort	Le rapport de confiance
La synchronisation	La ratification des phénomènes corporels	La position basse
Techniques d'induction Eriksonienne	Les signes d'un état modifié	Techniques de sortie de l'état
Approfondir la transe	Utilisation des suggestions directes et indirectes	Les suggestions post-hypnotiques
Le Milton modèle	L'auto-hypnose	La détermination d'objectif
Les ancrages	Les métaphores	Le signaling
La catalepsie	La dissociation et la confusion	La cohérence cardiaque
Les fusibles	Les résistances	Les niveaux logiques

Intervenant :

Safia Maestrati et Delphine Di Nardo : sophrologue et hypnothérapeute.

Tarifs : Tarif référentiel : Etablissement - Entreprise – Opco : 3480€
Convention de formation à demander par mail : formation@sophropaca.com

Tarif particulier : 600€ + 2280 € (2880 €)

Possibilité d'échéancier 600€ + 6 mensualités de 380 € (2880 €). (chèque de caution demandé)

Jours et horaires :

L'action de formation comporte un total de 192 heures effectif de formation répartie :

En week end : 12 stages de 2 jours.; 20 et 21 janv ; 17 et 18 ; 24 et 25 févr ; 30 et 31 mars ; 13 et 14 ; 20 et 21 avr ; 11 et 12 ; 18 et 19 ; 25 et 26 mai ; 15 et 16 ; 29 et 30 juin ; 13 et 14 juil 2024

En semaine : 4 semaines de 5 jours et une semaine de 4 jours ; octobre 2024

Elle est organisée pour un effectif de 14 stagiaires.

Horaire : 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

Dates : dernière page du document

Règlement intérieur

Le présent Règlement Intérieur a pour vocation de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les participants aux différents stages organisés par le centre de formation **Le Simorgh** dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions : - le centre de formation Le Simorgh sera dénommé ci-après "centre"

- les personnes suivant la formation seront dénommées ci-après "stagiaires"

- le directeur de la formation du centre sera ci-après dénommé "la direction".

Article 1 : Dispositions Générales

Conformément aux articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du Travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 2 : Respect des locaux et des biens

Chaque stagiaire et formateur s'engage à veiller aux locaux et aux matériels mis à leur disposition. Toute dégradation volontaire sera à la charge de la personne. D'autres salles pouvant être occupées par d'autres intervenants, les stagiaires se doivent de respecter une certaine réserve et une certaine discrétion afin de ne pas causer de gêne.

Article 3 : Respect des personnes

Chacun s'engage à respecter physiquement et verbalement l'ensemble des personnes qu'il pourra rencontrer au sein de l'organisme.

Article 4 : Téléphone portable

Tous les téléphones portables doivent être éteints complètement pour éviter toute sonnerie dans les locaux.

Article 5 : Horaires, retard

Il est demandé à tous les stagiaires d'arriver au moins 10 min avant le début des cours. En cas de retard, il est demandé aux stagiaires d'attendre la fin de l'exercice afin de ne pas le perturber.

Article 6 : Absences

Une présence régulière à la formation est demandée à chacun des stagiaires. Les absences devront être justifiées au centre et seront communiquées aux organismes financeurs et employeurs.

Article 7 : Cigarette

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du centre. Un cendrier est à votre disposition à l'extérieur, veillez à y jeter essentiellement vos mégots, il est formellement interdit de l'utiliser comme poubelle (paquet de cigarette, gobelet, mouchoir)

Article 8 : Boissons et nourritures

La consommation des boissons et nourritures est limitée au local pause-café, seules les bouteilles d'eau sont acceptées en salle de cours.

Article 9 : Sécurité

Les stagiaires devront s'interdire d'introduire dans l'école toute personne étrangère sauf accord préalable de la direction.

Article 10 : Arrêt en cours de stage

Pour les stagiaires qui, pour des raisons personnelles, ou pour toute autre raison dépendante de leur volonté (Actes médicaux, changements professionnels, familiaux, déménagement, etc.) seraient amenés à interrompre leur stage, **le règlement de la formation reste dû dans sa totalité**. Pour les stagiaires qui, pour des raisons de force majeure indépendantes de leur volonté (Changement professionnel imposé, actes médicaux d'urgences), seraient amenés à interrompre définitivement leur formation (Sans possibilités de reprendre l'année suivante), un remboursement des stages restantes sera accordé au prorata des heures non suivies, il sera déduit de ce remboursement un montant forfaitaire de 50€ par stage tenant compte des frais engagés par l'organisme de formation. Ce remboursement ne pourra intervenir que sur présentation de justificatifs écrits faisant acte de force majeure ou de décisions imposées par des tiers ne permettant pas au stagiaire de poursuivre sa formation, ni de la reporter à l'année suivante.

Article 11 : Droit à la propriété intellectuelle

L'ensemble des cours, documents, textes rédigés par le centre et mis à disposition sous forme de fiches de cours ou de fichiers informatiques sont protégés par le droit à la propriété intellectuelle et ne peuvent être repris ou modifiés en dehors d'une utilisation privée sans autorisation de l'auteur.

Article 12 : Dispositions diverses

En cas de perturbation du déroulement du stage de formation ou de sa durée pour cas de force majeure (grève des transports, intempéries, maladie du formateur) le centre se réserve le droit d'annuler le stage et de le reporter à une date ultérieure.

Le centre, se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation 15 jours avant le début du stage. L'acompte sera restitué en cas d'annulation du stage du fait du centre.

Le centre s'engage à donner une formation conforme au contrat ou à la convention établie. Au cas où le stagiaire quitte le stage de formation avant le terme prévu, il lui est remis, à sa demande, un certificat de présence attestant la période pendant laquelle l'intéressé a suivi le stage de formation. L'inscription à 1 ou plusieurs stages de formation vaut adhésion au présent règlement intérieur.

Article 13 : Sanctions

En cas de non-respect du règlement intérieur, la direction pourra décider des sanctions à appliquer. Celles-ci pourront aller de l'avertissement, à la suspension temporaire de deux jours maximum, jusqu'à l'exclusion définitive. En aucun cas une suspension ou une exclusion ne pourra donner lieu à un remboursement du ou des stages de formation. Aucune sanction, autres que les observations verbales, ne pourra être prononcée sans que les garanties de procédure aient été observées. L'avertissement, dûment motivé, sera notifié individuellement et par écrit. Lorsqu'il est envisagé de prendre une sanction qui a une incidence immédiate sur la présence du stagiaire en stage, ce dernier sera convoqué pour entretien par lettre recommandée ou lettre remise contre décharge. L'exclusion définitive ne pourra intervenir qu'après réunion entre l'intéressé et la direction.

Article 16 : Litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Je soussigné(e) (NOM, Prénom),, déclare accepter le présent règlement et m'engage à le respecter.

A Aubagne, le/...../..... Signature :

MAJ le 11/12/2021

l'action de formation figurent sur les pages de la documentation du Centre de formation « Le Simorgh » ainsi que dans le « Règlement Intérieur », et dont le stagiaire déclare avoir pris connaissance et adhéré avant de souscrire au contrat.

En cas de défection d'un formateur programmé, due à un cas de force majeure, le centre de formation **Le Simorgh** s'engage à essayer de le remplacer, par un autre formateur aux qualités et expériences pédagogiques équivalentes.

Validation : A l'issue de la formation et en fonction de son évaluation il sera délivré au stagiaire une attestation de formation.

ARTICLE 3 : Organisation et durée

Un stage est composé de jour de formation en présentiel, voir le nombre de jour et heures de formation dans le tableau article 1. Il est organisé pour un effectif de 16 stagiaires maximum.

Lieu : Centre de Formation Le Simorgh, 100 chemin de l'aumône vieille Actiburo 3B, 13400 Aubagne.

Horaires : voir la fiche de la formation pour les horaires.

ARTICLE 4 : Niveau de connaissances préalables

Voir dans la fiche de la formation susvisée (tableau article 1 intitulé) pour les informations demandées à l'inscription.

ARTICLE 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 6 : Dispositions financières

Le prix du stage de formation est fixé voir tarif dans le tableau de l'article 1.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné.

Ces tarifs sont applicables pour les inscriptions établies du 1er juillet 2021 au 1er Novembre 2024.

Afin de valider l'inscription, le stagiaire effectue un premier versement de 30% à titre d'arrhes.

Le paiement du solde du stage sera effectué, pour des raisons pratiques, le 1er jour du stage.

ARTICLE 7 : Interruption de la formation

Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation mentionnée à l'article 1, Le centre de formation Le Simorgh devra rembourser au stagiaire les sommes perçues indûment de ce fait (article L.6354-1 alinéa 1 du code du travail).

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié et l'ensemble du règlement de la formation reste due.

Les arrhes pourront être reportées sur une autre session, sur demande du stagiaire, dans la limite d'une année, moins un montant de 50€ pour frais de dossier, et si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début de la formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat majorée d'un montant de 100€ tenant compte des frais engagés par l'organisme de formation.

Le centre de formation Le Simorgh, se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation 15 jours avant le début de la session. Les arrhes seront restituées en cas d'annulation de la session du fait du centre de formation Le Simorgh.

ARTICLE 8 : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Marseille, le/...../.....

Pour le stagiaire,
(Nom et prénom du signataire)

Pour l'organisme,

Organisme non soumis à la TVA (article 261-4-4è du code général des impôts)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- GENERALITES

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le SIMORGH et le Client, elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par le centre de formation le SIMORGH, à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique, et complètent la volonté commune des parties pour tous les points où celle-ci n'aura pas été clairement exprimée.

Le terme "le SIMORGH" désigne : le centre de formation Di Nardo

Le terme "Client" désigne la personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales.

2- INSCRIPTION

Toute inscription de formation ne prend effet qu'à la signature du contrat de formation et paiement des frais d'inscriptions ou de la convention de formation ou à la réception de la prise en charge par un OPCO.

3- CONVOCATION

Une convocation avec les données relatives à la session de formation (intitulé, dates, horaires, lieu etc.) est adressée au client par Mail trois semaines avant le début de la formation. Le SIMORGH ne peut être tenue responsable de la non réception de la convention chez le client notamment en cas d'absence d'un ou plusieurs des participants à la formation. Il appartient au client de s'assurer de l'inscription des participants et de leur présence à la session de formation initialement prévue.

4- CONDITIONS FINANCIERES

TARIFS

Les tarifs de la formation sont exonérés de TVA (Exonération de TVA en vertu de l'article 261 - 4 - 4 °a du CGI).

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les frais de formation pour les inscriptions à titre personnel sont de 30% (à l'inscription et le solde au début de la formation).

La facturation d'une formation entreprise comporte un acompte de 50% du montant total à la signature de la convention et le solde à la fin de la formation.

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Les règlements peuvent être effectués par chèque ou virement. Tout retard de paiement peut faire l'objet de pénalités au-delà de 30 jours après la réception de la facture.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR UN OPERATEUR DE COMPETENCE (OPCO)

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation ; de l'indiquer à l'organisme organisateur le SIMORGH, et de s'assurer du paiement de l'organisme qu'il aura désigné. Si la prise en charge de l'OPCO est partielle, la différence sera facturée au client.

Si le SIMORGH n'a pas reçu l'attestation de prise en charge de l'OPCO avant le début de la formation, l'organisme se réserve le droit de facturer l'intégral du montant de la formation au client.

En cas de non règlement de l'OPCO, quelque en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

5- ANNULATION D'INSCRIPTION A L'INITIATIVE DU CLIENT OU DU PARTICIPANT

Le client se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation dans un délai de 10 jour après la signature du contrat ou de la convention de formation. Passé ce délai, le SIMORGH une indemnité du montant total de la formation. Exception en cas de force majeure sur justificatif seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat majorée d'un montant de cents euros tenant compte des frais engagés par l'organisme de formation. Toute annulation doit obligatoirement faire l'objet d'un recommandé AR pour être valable.

Pour toute inscription faite dans les 10 jours précédant le début de l'action de formation/stage, le client, en signant le contrat ou la convention, renonce à son droit de rétractation et les conditions d'annulation qu'il implique.

En cas de non-participation ou d'abandon d'un stagiaire, la totalité du montant de la formation est à la charge du demandeur de formation au titre de dédommagement (exception en cas de force majeure sur justificatif).

Les sommes facturées, selon l'article suivant ne pourront être imputées sur les budgets de formation continue.

ANNULATION OU REPORT À L'INITIATIVE DU SIMORGH

Le SIMORGH se réserve le droit d'annuler une action de formation ou de la reporter à une date ultérieure.

Dans ces circonstances, le client ou les participants individuels sont prévenus au minimum une semaine avant le début de la formation (exception en cas de force majeure sur justificatif), et ne supportent aucun frais lié à l'annulation ou au report. Ils ne peuvent, par ailleurs, réclamer aucune indemnisation de la part du SIMORGH.

En cas de report, l'entreprise ou les participants individuels ont le choix entre le remboursement de la somme versée ou l'inscription pour une action de formation ultérieure.

6- NATURE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

L'action de formation est dispensée conformément aux objectifs et au programme du catalogue de formation du SIMORGH ou du projet sur mesure validée avec le client.

La formation est constituée d'apports théoriques présentés par le(s) intervenant(es) choisi(es) par le SIMORGH, lesquels peuvent être matérialisés dans des supports personnalisés délivrés aux participants. Elle est également susceptible d'être réalisée au moyen d'exercices pratiques durant lesquels les participants s'engagent à respecter les consignes qui leur sont données par le(s) formateur(s) et à avoir un comportement n'engendrant aucun risque pour les autres participants, eux-mêmes, ou les biens.

Les connaissances acquises font l'objet d'une évaluation continue ou en fin de formation. Les modalités d'évaluation sont définies par le SIMORGH ou par les autorités publiques ou privées dans le cas des référentiels.

La validation de la formation se caractérise par la délivrance d'une attestation de formation, voire d'un document officiel dans le cas des référentiels, mais éventuellement d'un avis sur les connaissances ou aptitudes des participants face aux objectifs de la formation. Tout action de formation fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction des participants dans l'objectif d'amélioration constant des actions de formation le SIMORGH

7- LIMITES DE MISSION

Pour toute formation intra-entreprise, le client s'engage à ce que les matériels, équipements ou installations soient

conformes à la réglementation applicable. Le SIMORGH ne pourra être tenu pour responsable du fonctionnement et de l'exploitation de ceux-ci ; et sa responsabilité ne pourra, dans ces conditions, en aucun cas être engagée à quelque titre que ce soit (dommages accidents etc.). Seule une faute caractérisée, commise dans le cadre de son intervention de formation sera susceptible d'engager sa responsabilité. Le SIMORGH contracte une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et les différents risques susceptibles d'engager sa responsabilité. Le client, de son côté, doit se garantir contre les risques qu'il ferait encourir aux intervenants du SIMORGH et pour tout accident ou incident dont la Responsabilité lui incomberait.

8- PRESENCE DES PARTICIPANTS

Les participants sont dans l'obligation de signer les feuilles d'émargement qui leur sont remis par le SIMORGH pour faire preuve de leur participation à l'ensemble des enseignements de l'action de formation. Toute inscription à une formation inter-entreprise vaut acceptation des horaires définis pour cette action.

9- CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Le ou les intervenant(s) le SIMORGH sont tenus au secret professionnel et s'engage à ne divulguer aucune information sur l'entreprise, ses stagiaires ou les participants à titre personnel dont il aurait pu avoir connaissance lors de sa mission. Cette obligation s'applique tant à l'égard des tiers que des salariés de l'entreprise cliente et se prolonge au-delà de la mission sans limite de temps.

10- PROPRIETE INTELLECTUELLE

La documentation remise des actions de formation et l'accès internet au site www.lesimorgh.com reste la propriété intellectuelle du SIMORGH. Référence Loi du 11 mars 1957 (article 40 et 41) : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans consentement de l'auteur ou de ses ayants-cause est illicite ».

11- DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige